

Comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH

au 31.12.2016

COMPTE DE RÉSULTAT	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	4
BILAN - ACTIF.....	5
BILAN - PASSIF	6
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	9
ANNEXE AUX COMPTES	11
NOTE 1 – BASES DES COMPTES ANNUELS	11
NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	19
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN.....	29
NOTE 3 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT.....	29
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS.....	31
NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR.....	32
NOTE 6 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	46
NOTE 7 – CRÉANCES ENVERS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	46
NOTE 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS	46
NOTE 9 - PROVISIONS	47
NOTE 10 – AVANTAGES DU PERSONNEL	47
NOTE 11 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	49
NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES	51
NOTE 13 – PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS.....	52
NOTE 14 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	52
NOTE 15 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....	52
NOTE 16 –TRANSACTION EN MONNAIE ÉTRANGÈRE	53
AUTRES INFORMATIONS	54
NOTE 17 – INFORMATION SECTORIELLE	54
NOTE 18 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS	54
NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES	54
NOTE 20 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES	55
NOTE 21 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES	55
NOTE 22 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	56

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et produits assimilés	Note 13	-	(1)
Intérêts et charges assimilées	Note 13	(144)	(8)
Produits de commissions	Note 14	-	-
Charges de commissions	Note 14	(5)	(4)
Résultat net des opérations financières		54	(16)
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 3	54	(16)
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>		-	-
Produits des autres activités		123	-
Charges des autres activités		(1)	(1)
Produit net bancaire (Net Banking Income)		28	(30)
Frais de personnel		(294)	(249)
Autres produits d'exploitation	Note 15	2 323	4 920
Autres charges d'exploitation	Note 15	(1 938)	(4 487)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Résultat d'exploitation avant coût du risque		119	154
Coût du risque		-	-
Résultat d'exploitation		119	154
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-	-
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôts		119	154
Impôts sur les bénéfices	Note 11	(65)	(51)
Résultat net		54	103

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	54	103
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	-	-
Reclassement en résultat	-	-
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Reclassements	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(59)	41
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	19	(13)
Total des autres éléments du résultat	(40)	28
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	14	131

Les autres éléments du résultat ont été reclassés dans les autres réserves pour les exercices 2016 et 2015.

BILAN - ACTIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 3, 4, 5	12 795 502	24 697 311
Actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture	Note 4, 5	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 6	2 891	581
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Créances de location-financement		-	-
Actifs d'impôts	Note 11	5	67
Autres actifs	Note 8	465 607	159 158
Immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Écarts d'acquisition		-	-
Total		13 264 005	24 857 117

BILAN - PASSIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 3, 4, 5	12 798 762	24 679 436
Dettes envers les établissements de crédit	Note 7	407 365	-
Dettes envers la clientèle		-	-
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts	Note 11	44	-
Autres dettes	Note 8	56 319	176 273
Provisions	Note 9, 10	500	406
Total des dettes		13 262 990	24 856 115
CAPITAUX PROPRES	Note 12		
Capital souscrit		26	26
Report de bénéfices		1 093	991
Autres réserves		(157)	(117)
Résultat net de l'exercice		54	103
Sous-total		1 016	1 003
Autres éléments du résultat global (OCI)		-	-
Total capitaux propres		1 016	1 003
Total		13 264 005	24 857 117

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en KEUR)</i>	Capitaux propres au 01.01.2015	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Autres variation s	Résultat net 01.01. – 31.12.2015	Capitaux propres au 31.12.2015
Capital et réserves liées					
Capital souscrit	26	-	-	-	26
Report de bénéfices	912	-	79	-	991
Autres réserves	(144)	28	(1)	-	(117)
Résultat net de l'exercice	79	-	(79)	103	103
Total	873	28	(1)	103	1 003
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (net d'impôts)					
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture reclassés en résultat	-	-	-	-	-
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Reclassements	-	(28)	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	41	-	-	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	(13)	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	873	28	(1)	103	1 003

<i>(en KEUR)</i>	Capitaux propres au 01.01.2016	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Autres variation s	Résultat net 01.01. – 31.12.2016	Capitaux propres au 31.12.2016
Capital et réserves liées					
Capital souscrit	26	-	-	-	26
Report de bénéfices	991	-	102	-	1 093
Autres réserves	(117)	(40)	-	-	(157)
Résultat net	103	-	(103)	54	54
Total	1 003	(40)	(1)	54	1 016
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat (net d'impôts)					
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Impôts sur éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat					
Reclassements	-	40	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	-	(59)	-	-	-
Impôts sur éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-	19	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	1 003	(40)	(1)	54	1 016

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net	53	103
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	35	71
Variations des impôts différés	65	21
Autres mouvements	254	37
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	354	129
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	54	20
Opérations interbancaires	212 772	13 990
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(210 922)	(13 581)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	-	-
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	1 904	428
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 310	660
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(407 223)	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(407 223)	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	407 223	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	407 223	-
FLUX NETS DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 310	660

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	581	(79)
Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	2 310	660
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 891	581

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 31 décembre 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour (Note 6).

ANNEXE AUX COMPTES

NOTE 1 – BASES DES COMPTES ANNUELS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. La Société exerce son activité dans le domaine de l'émission de warrants et de certificats.

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 et ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), qui doivent impérativement être appliquées dans l'Union européenne pour l'exercice 2016.

Les présents comptes annuels sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euro ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

CONTRAT DE TRANSFERT DES BÉNÉFICES

Le 7 septembre 2016, la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) a signé avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante) un contrat de transfert des bénéfices, conclu pour une durée indéterminée et prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2016. Le contrat peut être résilié au terme de cinq exercices, avec un délai d'un mois à la fin d'un exercice.

RAPPORT D'AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort.

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l'application des méthodes comptables et les montants d'actifs, de passifs ainsi que de produits et charges comptabilisés.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes annuels et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s'écarter de ces estimations. Il se pourrait qu'elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel ;
- évaluation du montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan.

NOUVELLES NORMES OU AMENDEMENTS DEVANT ÊTRE APPLIQUÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2016

Les amendements suivants doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2016 et sont par conséquent pris en compte par la Société.

AMENDEMENTS À IAS 1 « INITIATIVE CONCERNANT LES INFORMATIONS À FOURNIR »

Ces amendements sont le résultat d'une initiative visant à améliorer la présentation des états financiers et leurs notes annexes. Ils précisent que le principe de matérialité doit être appliqué aux états financiers dans leur intégralité, qu'il faut recourir au jugement professionnel pour déterminer le contenu des notes annexes et que l'intégration dans celles-ci d'informations non matérielles peut être nuisible à leur compréhension.

AMENDEMENTS DES IFRS (2010 - 2012) ET (2012 - 2014)

Ces amendements résultent des projets d'améliorations annuelles apportées par l'IASB. Ils comprennent des modifications de différentes IFRS ayant une incidence sur l'inscription, l'évaluation et la comptabilisation de transactions ainsi que des corrections d'ordre terminologique et rédactionnel.

AMENDEMENTS À IAS 19 « AVANTAGES DU PERSONNEL »

Ces amendements portent sur les directives relatives aux avantages du personnel concernant les cotisations versées par les salariés en fonction de leurs années de service. Ils ont pour but de simplifier, pour les entreprises, la comptabilisation des prestations indépendantes du nombre d'années de service.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS DEVANT ÊTRE APPLIQUÉS À L'AVENIR PAR LA SOCIÉTÉ

Les normes et interprétations suivantes, pertinentes pour la Société, n'étaient pas encore entrées en vigueur à la date de clôture des comptes, le 31 décembre 2016, et n'ont donc pas été prises en compte lors de l'établissement des comptes annuels.

NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS AYANT DÉJÀ ÉTÉ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et remplace les réglementations de la norme IAS 39. Une application anticipée est autorisée. La Société envisage actuellement d'appliquer IFRS 9 pour la première fois le 1^{er} janvier 2018. La norme définit de nouvelles règles concernant notamment le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que le calcul des dépréciations. Elle nécessite des modifications de la comptabilisation des effets de la variation du risque de crédit propre à l'entité pour les passifs financiers classés à la juste valeur ainsi que de la comptabilisation des opérations de couverture.

Les premières analyses visant à déterminer les conséquences d'IFRS 9 et la création d'une structure de projet pour la mise en œuvre des nouvelles réglementations ont débuté dans les années 2013 et 2014 afin de pouvoir appliquer la norme au 1^{er} janvier 2018.

Le portefeuille d'actifs financiers a été analysé dans un premier temps au vu de leur futur traitement comptable selon IFRS 9 au niveau des comptes consolidés. En 2016 aussi, les exigences nécessaires pour l'adaptation des systèmes d'information et du processus de consolidation ainsi que les calendriers de reporting ont encore été mis au point. L'analyse des données devant figurer dans l'annexe aux comptes et l'acquisition d'informations ont également été poursuivies.

On ne s'attend pas à ce que les nouvelles réglementations concernant la classification et l'évaluation aient des incidences sur les comptes annuels étant donné que tous les produits émis sont inscrits au bilan d'après leur évaluation à la juste valeur et qu'il n'existe pas de relations de couverture.

IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS »

La norme définit les règles concernant la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, excepté les contrats de leasing, les contrats d'assurance, les instruments financiers et les garanties. Selon l'IFRS 15, la comptabilisation des produits des activités ordinaires se fait sur la base d'un modèle en cinq étapes, allant de l'identification d'un contrat jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli une obligation de prestation. La norme doit être appliquée pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Société se penche actuellement sur l'analyse des conséquences de la nouvelle norme sur son revenu net et ses capitaux propres. La Société ne s'attend pas toutefois à ce que l'introduction de la nouvelle norme ait des incidences significatives étant donné que les produits de la Société reposent essentiellement sur des contrats de remboursement de frais conclus avec la Société Générale S.A., Paris et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort.

NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

AMENDEMENTS À IAS 12 « COMPTABILISATION D'ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE PERTES LATENTES » (PUBLIÉS LE 19 JANVIER 2016)

Ces amendements viennent clarifier la comptabilisation des actifs d'impôts différés pour les pertes latentes sur les instruments de dettes évalués à la juste valeur.

Ces amendements doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017.

En raison du rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices existant entre la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort et la Société, celle-ci ne s'attend pas à des incidences découlant de l'introduction des nouvelles réglementations.

AMENDEMENTS À IAS 7 « TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE » - INITIATIVE CONCERNANT LES INFORMATIONS À FOURNIR

Ces amendements exigent des informations qui permettent aux destinataires des comptes d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs en rapport avec les activités de financement, que ces modifications aient une incidence ou non sur la trésorerie.

Ces amendements doivent être appliqués pour la première fois dans la période d'un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Société ne s'attend pas à ce que l'introduction des nouvelles réglementations ait des incidences fondamentales.

AMENDEMENTS À IFRS 2 « CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS »

Ces amendements concernent la comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance ; transactions dont le paiement est fondé sur des actions et le mode de règlement dépend d'événements futurs ; transactions dont le paiement fondé sur des actions est réglé net d'impôts et la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions, qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction.

Les amendements de la norme devront être appliqués à compter de l'exercice 2018.

La Société ne s'attend pas à ce que l'introduction des nouvelles réglementations ait des incidences fondamentales étant donné que la Société Générale Effekten GmbH n'effectue pas de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

IFRIC 22 « TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE ET CONTREPARTIE ANTICIPÉE »

L'interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement de contreparties en monnaie étrangère (paiements et encaissements anticipés). Elle concerne les transactions en monnaie étrangère lorsqu'une entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire qui résulte du paiement anticipé ou de l'encaissement anticipé d'une contrepartie, avant de comptabiliser l'actif, le produit ou la charge connexe.

L'interprétation entrera en vigueur à compter de l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, la Société ne s'attend pas à ce qu'elle ait des conséquences fondamentales sur les comptes annuels.

ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS POUR LA PREMIÈRE FOIS SELON LES IFRS

La Société établit ses comptes annuels au 31 décembre 2016 pour la première fois selon les IFRS. Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2015 se présente comme suit, le bilan au 31 décembre 2014 établi selon les prescriptions du droit commercial allemand est indiqué à titre de comparaison.

Actif

<i>IFRS (en KEUR)</i>	01.01.2015	<i>HGB (en KEUR)</i>	31.12.2014
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 452 406	A. Actif circulant	17 065 165
Actifs financiers disponibles à la vente	-	Créances et autres actifs	17 065 165
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture	-	1. Créances envers les entreprises liées	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	a) découlant du placement de produits sur opérations d'émission	7 011 368
Prêts et créances sur la clientèle	-	b) Autres créances	1 826
Créances de location-financement	-	2. Autres actifs	10 051 970
Actifs d'impôts	84		
Autres actifs	450 141	B. Impôts différés actifs	20
Immobilisations corporelles et incorporelles	-		
Écarts d'acquisition	-	C. Actif fiduciaire	5 238 971
		Créances	5 238 971
Total	18 902 631	Total	22 304 156

Les changements concernant la présentation de l'actif résultent essentiellement de la non-inscription au bilan, d'après les IFRS, de l'actif fiduciaire d'un montant de 5 238 971 KEUR, du reclassement des créances envers les entreprises liées et des autres actifs en Actifs financiers à la juste valeur par résultat, Prêts et créances sur les établissements de crédit et Autres actifs, ainsi que d'écarts d'évaluation découlant de l'évaluation à la juste valeur.

Passif

<i>IFRS (en KEUR)</i>	01.01.2015	<i>HGB (en KEUR)</i>	31.12.2014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 013 391	A. Capitaux propres	1 034
Dettes envers les établissements de crédit	79	I. Capital souscrit	26
Dettes envers la clientèle	-	II. Report de bénéfices	905
Dettes représentées par un titre	-	III. Bénéfice net de l'exercice	103
Passifs d'impôts	20		
Autres dettes	887 893	B. Provisions	501
Provisions	376	I. Provisions pour retraites et obligations similaires	178
Total des dettes	18 901 759	II. Provisions pour impôts	-
		III. Autres provisions	323
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	26	C. Dettes	17 063 650
Report de bénéfices	912	I. Dettes de certificats émis	7 011 368
Autres réserves	(144)	II. Dettes fournisseurs	248
Résultat net de l'exercice	79	III. Dettes auprès des entreprises liées	79
Sous-total	873	IV. Autres dettes	10 051 955
Autres éléments du résultat	-		
Total capitaux propres	873	D. Dettes fiduciaires	5 238 971
		Certificats	5 238 971
Total	18 902 632	Total	22 304 156

Les changements concernant la présentation du passif résultent essentiellement de la non-inscription au bilan, d'après les IFRS, des dettes fiduciaires d'un montant de 5 238 971 KEUR et du reclassement des dettes de certificats, des dettes fournisseurs et des dettes auprès des entreprises liées et autres dettes en Passifs financiers

à la juste valeur par résultat, Dettes envers les établissements de crédit et Autres Passifs. En outre, on relève des écarts d'évaluation découlant de l'évaluation à la juste valeur et des effets d'évaluation dans les capitaux propres.

Les autres réserves négatives d'un montant de 144 KEUR au 1^{er} janvier 2015 résultent essentiellement de l'évaluation des provisions pour retraites dans le cadre de l'établissement des comptes pour la première fois selon les IFRS.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes, présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS, servent de base aux comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH.

Pour des raisons relevant de la législation sur les prospectus, la Société établit ses comptes annuels au 31 décembre 2016 pour la première fois selon les IFRS. Par conséquent, les présents comptes, y compris les chiffres de l'année précédente, ont été établis sur la base des IFRS applicables dans l'UE au 31 décembre 2016, d'après les critères de l'IFRS 1 Première application des normes internationales d'information financière.

TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société au cours de change en vigueur ce jour-là. Les écarts de conversion latents ou réalisés sont enregistrés dans le résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée restante. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation en découlant sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devise étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non-monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non-monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat de la période.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par la Société pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 5.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés à la date de la transaction pour les opérations sur warrants et certificats. Dans le cas d'actifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat, les coûts d'acquisition directement imputables à leur acquisition ou à leur émission sont également comptabilisés. Les coûts d'acquisition directement imputables à l'acquisition d'actifs financiers évalués à leur juste valeur sont enregistrés directement dans le compte de résultat.

En vue de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers doivent être classés en catégories déterminées par les réglementations concernant l'évaluation ultérieure.

Les actifs financiers sont divisés en catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
- les prêts et créances
- les actifs financiers détenus jusqu'à échéance
- les actifs financiers disponibles à la vente

Les passifs financiers doivent être classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
- les autres passifs financiers.

Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend d'une part les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les produits dérivés qui n'ont pas été classés comme instruments de couverture) ainsi que les actifs et passifs financiers non dérivés qui sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale en application de l'option accordée par l'IAS 39.

Le portefeuille de trading (détenu à des fins de transaction) regroupe les actifs et passifs financiers qui, lors de leur comptabilisation initiale,

- ont été acquis ou encourus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- sont détenus à des fins de maintien de marché ou
- ont été acquis ou encourus à des fins de gestion spécialisée du portefeuille de transaction, y compris des instruments financiers dérivés, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble et pour lesquels il existe des preuves de prises de bénéfices à court terme.
- sont des produits dérivés n'ayant pas été désignés comme instruments de couverture.

L'option de juste valeur conf. à l'IAS 39 ne peut être utilisée que dans les cas suivants :

- lorsqu'elle permet l'élimination ou la réduction significative de divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers ;
- lorsqu'elle s'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui devraient sinon être comptabilisés et évalués séparément ;
- lorsqu'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré sur la base de la juste valeur.

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur le jour de la clôture des comptes. Les variations de la juste valeur sont enregistrées au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi, ni évalués à la juste valeur en vertu de l'option de juste valeur. Les instruments financiers de cette catégorie sont entièrement inscrits aux postes du bilan « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ». Après leur comptabilisation initiale au bilan, ils doivent être évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts en résultant figurent dans le produit net d'intérêts. Le cas échéant, les dépréciations au niveau du crédit et du portefeuille doivent être enregistrées comme coût du risque dans le compte de résultat (voir Note 6 « Créances sur les établissements de crédit »).

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque la Société a transféré les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ainsi que la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété de cet actif financier.

Si la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété d'un actif financier, il faut vérifier si elle a abandonné ou pas son pouvoir de disposer de l'actif. Si la Société ne dispose plus de l'actif, elle procède alors à sa décomptabilisation.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres, et de la valeur de tout actif ou passif de gestion.

La Société décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) lorsque celui-ci a été remboursé, c'est-à-dire lorsque l'obligation fixée dans le contrat est acquittée, annulée ou arrivée à expiration. Un gain ou une perte découlant du remboursement du passif financier initial est enregistré en résultat.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture des comptes, la Société détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif. Il s'agit d'apprécier si cet événement générateur de pertes a une incidence, pouvant être estimée de façon fiable, sur les futurs flux de trésorerie estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

La Société évalue en premier lieu s'il existe des indications objectives significatives de dépréciation d'actifs financiers considérés individuellement ou collectivement. Nonobstant l'existence de garanties, les critères pour la constatation objective d'un risque de crédit sur encours individuels comprennent notamment la survenance d'impayés depuis au moins 90 jours ou - indépendamment de la survenance d'un impayé - l'existence d'un risque avéré de crédit ou de contentieux.

S'il existe des indications objectives d'une dépréciation, le montant de celle-ci est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de garanties actualisées sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les dépréciations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque ». La reprise de dépréciation de l'effet de l'actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

S'il n'existe pas d'indications objectives (significatives ou non) de dépréciation d'un actif financier considéré individuellement, la Société intègre cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène, d'un risque de crédit avéré pour un groupe d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait affecté individuellement une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est dégradée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation n'ait été constatée individuellement (encours sensibles), ou bien
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore

- des encours sur des régions ou des pays pour lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation d'un groupe d'actifs homogènes est calculé en premier lieu sur la base de données historiques de taux de défaut et de perte, qui sont enregistrés pour chaque portefeuille homogène, ou au moyen de scénarios de pertes appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, d'études ad hoc. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées au poste « Coût du risque ».

DETTES

Les dettes regroupent les passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés en résultat à leur juste valeur. Les dettes sont divisées en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition qui correspond à la juste valeur du montant emprunté, déduction faite des frais de transaction. À la date de clôture des comptes, elles sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils puissent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, la Société documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif ou la transaction future couverte, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de vie de l'instrument de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés de couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Instruments dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, la Société désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

PROVISIONS

Les provisions comprennent les provisions pour avantages du personnel.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans que le montant au moins de la contre-valeur ne soit restitué en retour
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par la Société sont classés en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon si l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations

ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles futures pertes sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue de déterminer la charge de dépréciation.

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan — à l'exception des provisions pour avantages du personnel — génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

La Société enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du cours de change et autres variations des cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite de la Société.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société peut accorder à ses salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de départ en préretraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les comptes épargne-temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés sont des régimes à prestations définies.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Société s'engage formellement ou implicitement sur un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des

fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, desquels est déduit le montant - déjà comptabilisé en charges - des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes annuels, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins reclassés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Autres réserves » au passif du bilan.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts courants

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. Les actifs d'impôts différés, n'ayant pas été comptabilisés jusque-là, sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN

NOTE 3 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en KEUR)	31.12.2016		31.12.2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Portefeuille de transaction	7 582 259	7 583 867	13 859 504	13 859 132
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	5 213 243	5 214 895	10 837 808	10 820 304
Total	12 795 502	12 798 762	24 697 312	24 679 436
<i>dont titres achetés avec accord de restitution/vendus avec accord de rachat</i>	-	-	-	-

En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur), il s'agit de certificats émis et d'opérations de couverture conclues dans ce contexte avec la Société Générale S.A., Paris. L'option de juste valeur a été exercée pour ces instruments financiers car ils contiennent des instruments dérivés incorporés devant être séparés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Actifs financiers

(en KEUR)	31.12.2016	31.12.2015
Obligations et autres instruments de dettes	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Instruments dérivés	7 582 259	13 859 504
Autres actifs financiers	-	-
Total	7 582 259	13 859 504

Passifs financiers

(en KEUR)	31.12.2016	31.12.2015
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-
Instruments dérivés	7 583 867	13 859 132
Autres passifs financiers	-	-
Total	7 583 867	13 859 132

INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

Actifs

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Obligations et autres instruments de dettes	5 213 243	10 837 808
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Prêts à la clientèle	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-
Total	5 213 243	10 837 808

Les obligations et autres instruments de dettes concernent des contre-opérations portant sur des certificats émis par la Société.

Passifs

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Dettes représentées par un titre	5 214 895	10 820 304
Dettes sur titres empruntés	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-
Autres passifs financiers	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-
Total	5 214 895	10 820 304

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	2016	2015
Résultat net sur portefeuille de transaction	-	-
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	(95)	(27)
Résultat net sur instruments financiers dérivés	167	74
Résultat net sur instruments de couverture	-	-
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	-	-
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	-	-
Résultat net sur des transactions en monnaie étrangère	(18)	(63)
Total	54	(16)

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ». Étant donné que la Société n'utilise pas la comptabilité de couverture, il n'y a pas d'instruments dérivés conclus à des fins de couverture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016		31.12.2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments de taux d'intérêt	67 548	67 603	261 876	262 240
Instruments de change	343 384	334 315	310 805	259 810
Instruments sur actions et indices	6 459 296	6 459 884	11 326 839	11 352 786
Instruments sur matières premières	712 031	722 064	1 959 984	1 984 296
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total	7 582 259	7 583 867	13 859 504	13 859 132

NOTE 5 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes annuels selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que la Société a accès directement à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de données dérivées de prix)

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observables)

Il s'agit essentiellement d'instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat.

Par conséquent, les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire des produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c.-à-d. des produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.

- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO Bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité de spread de crédit.

- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur par exemple).

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en KEUR)	31.12.2016				31.12.2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	4 894 689	318 554	5 213 243	-	10 585 817	251 991	10 837 808
Obligations et autres instruments de dettes	-	4 894 689	318 554	5 213 243	-	10 585 817	251 991	10 837 808
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	7 543 758	38 501	7 582 259	-	13 838 998	20 506	13 859 504
Instruments de taux d'intérêt	-	67 548	-	67 548	-	261 876	-	261 876
Instruments de change	-	343 384	-	343 384	-	310 805	-	310 805
Instruments sur actions et indices	-	6 420 795	38 501	6 459 296	-	11 306 333	20 506	11 326 839
Instruments sur matières premières	-	712 031	-	712 031	-	1 959 984	-	1 959 984
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-

Total des actifs financiers à la juste valeur	-	12 438 447	357 055	12 795 502	-	24 424 815	272 496	24 697 311
--	---	------------	---------	------------	---	------------	---------	------------

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016				31.12.2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	4 896 341	318 554	5 214 895	-	10 568 313	251 991	10 820 304
Dettes représentées par un titre	-	4 896 341	318 554	5 214 895	-	10 568 313	251 991	10 820 304
Dérivés de transaction	-	7 545 366	38 501	7 583 867	-	13 838 626	20 506	13 859 132
Instruments de taux d'intérêt	-	67 603	-	67 603	-	262 240	-	262 240
Instruments de change	-	334 315	-	334 315	-	259 810	-	259 810
Instruments sur actions et indices	-	6 421 383	38 501	6 459 884	-	11 332 280	20 506	11 352 786
Instruments sur matières premières	-	722 064	-	722 064	-	1 984 296	-	1 984 296
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-

Total des passifs financiers à la juste valeur	-	12 441 707	357 055	12 798 762	-	24 406 939	272 497	24 679 436
---	---	------------	---------	------------	---	------------	---------	------------

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 01.01.2016	Dotations	Cessions/ Remboursements	Transferts vers le niveau 2
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	251 991	167 812	(244 921)	(12 513)
Obligations et autres instruments de dettes	251 991	167 812	(244 921)	(12 513)
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts découlant de programmes du personnel	-	-	-	-
Dérivés de transaction	20 506	15 120	(300 238)	(1 947)
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	20 506	15 120	(300 238)	(1 947)
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	272 497	182 932	(545 159)	(14 460)

<i>(en KEUR)</i>	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différences de change	Solde au 31.12.2016
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	48 781	107 404	-	318 554
Obligations et autres instruments de dettes	48 781	107 404	-	318 554
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts découlant de programmes du personnel	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	305 060	-	38 501
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	305 060	-	38 501
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	48 781	412 731	-	357 055

Passifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 01.01.2016	Émissions	Rachats/reventes	Remboursements
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	251 991	167 812	(244 921)	-
Dettes représentées par un titre	251 991	167 812	(244 921)	
Dérivés de transaction	20 506	15 120	(300 238)	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	20 506	15 120	(300 238)	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	272 497	182 932	(545 159)	-

<i>(en KEUR)</i>	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différences de change	Solde au 31.12.2016
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	(12 513)	48 781	107 404	-	318 554
Dettes représentées par un titre	(12 513)	48 781	107 404	-	318 554
Dérivés de transaction	(1 947)	-	305 060	-	38 501
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	(1 947)	-	305 060	-	38 501
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	(14 460)	48 781	412 464	-	357 055

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par la Société ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale S.A. Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation - qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non - font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière pour la Grande Clientèle et les Investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment »/« Debt valuation adjustment » – CVA / DVA). La Société intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment » – FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent présenter les caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes de la Société), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus.

Ainsi, par exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables.

C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (p ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise, évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (p. ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur de la Société.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux de marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après présente les instruments du niveau 3, leur évaluation au bilan ainsi que les principaux paramètres non observables par grande catégorie d'instruments :

Instruments de trésorerie et dérivés	Actifs	Passifs	Principaux types de produits	Méthode d'évaluation utilisée	Principales données non observables
Actions/ Fonds	123 768	123 768	Instruments financiers dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles d'évaluation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilité des actions Dividendes des actions Corrélations Volatilité des fonds de couverture Volatilité des fonds communs de placement
Rates and Forex	-	-	Instruments dérivés hybrides, taux d'intérêt/cours de change, taux d'intérêt/crédit	Modèle d'évaluation des produits hybrides	Corrélations
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle d'évaluation des options sur devises	Modèle d'évaluation des options sur devises
			Instruments dérivés sur taux d'intérêt, dont la valeur nominale est indexée sur le développement du remboursement anticipé des actifs européens sous-jacents	Modèle d'évaluation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle d'évaluation de produits d'inflation	Corrélations
Crédit	221 524	221 524	CDO et tranches d'indices	Méthode de projection de la corrélation et de simulation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut Variation du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèles de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut Corrélations quanto Spreads de crédit
Matières premières	11 763	11 763	Instruments dérivés sur paniers de matières premières	Modèles d'évaluation d'options sur matières premières	Corrélations de matières premières
Total	357 055	357 055			

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, en particulier dans ce contexte économique qui reste incertain. Malgré tout, les paramètres non observables induisent toujours un certain degré d'incertitude sur l'évaluation des instruments du niveau 3.

Pour quantifier celui-ci, le Département des risques à Paris a effectué de manière centralisée une estimation de la sensibilité de la juste valeur au 31 décembre 2016 pour les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation prend en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses émises pour les instruments financiers concernés en accord avec les directives d'évaluation.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM, etc.) qui ont été utilisés pour évaluer le paramètre non observable,
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

La sensibilité est calculée en l'occurrence pour les catégories suivantes :

- Instruments de capitaux propres
- Taux d'intérêt et devises
- Crédit
- Matières premières

Il convient de noter que, compte tenu de la méthode d'évaluation prudente appliquée, la sensibilité pour un résultat positif est supérieure à celle pour un résultat négatif. Ces estimations ne permettent pas de déduire ou de prévoir les écarts futurs de la juste valeur ou les conséquences de conditions de marché extrêmes.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat, résultant de la différence entre le prix de transaction et celui déterminé à la date de clôture au moyen de méthodes d'évaluation, déduction faite des montants déjà enregistrés dans des périodes précédentes, est enregistré au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

NOTE 6 – CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Comptes courants	2 891	581
Dépôts et prêts à terme	-	-
Prêts et créances sans dépréciation	2 891	581
Dépréciation de créances individuelles	-	-
Dépréciation de portefeuilles	-	-
Total net	2 891	581

NOTE 7 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts et comptes courants	-	-
Dettes à terme	407 223	-
Autres dettes	142	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus avec accord de rachat	-	-
Total	407 365	-

NOTE 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Dépôts de garantie versés	-	-
Comptes de compensation sur transactions de titres	(584)	-
Charges payées d'avance	1	1
Autres débiteurs divers	466 190	159 157
Total brut	465 607	159 158
Dépréciations	-	-
Total net	465 607	159 158

Au 31 décembre 2016, le poste Autres débiteurs divers comprend essentiellement les créances sur les sociétés mères de SGSS et ALD (acomptes pour l'achat de ces sociétés) ; au 31 décembre 2015, il contenait principalement des comptes d'attente liés aux transactions. Son augmentation résulte essentiellement d'acomptes pour des investissements dans des filiales.

AUTRES PASSIFS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Produits encaissés à l'avance	-	-
Comptes de compensation sur transactions de titres	(2 592)	17 475
Autres transactions sur titres	-	-
Dettes résultant des prestations versées au personnel	(2)	(5)
Régularisations des produits	-	-
Autres créditeurs divers	58 913	158 803
Total	56 319	176 273

Le poste Autres créditeurs divers comptabilise essentiellement les soldes de comptes d'attente liés aux transactions. Sa baisse résulte principalement de transferts vers des comptes d'actif liés aux transactions.

NOTE 9 - PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2016 sont constituées en totalité de provisions pour avantages du personnel.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>(en KEUR)</i>	Note	31.12.2016	31.12.2015
Provisions pour avantages du personnel	<i>Note 10</i>	500	406
Total		500	406

NOTE 10 – AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société accorde à ses salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou autres prestations de retraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les horaires de travail flexibles
- des indemnités de fin de contrat de travail

Évolution des provisions pour avantages du personnel :

<i>(en KEUR)</i>	Provisions pour avantages du personnel
Solde au 01.01.2016	406
Dotations	36
Reprises disponibles	-
Dotations nettes	36
Reprises utilisées	-
Autres variations	58
Solde au 31.12.2016	500

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les provisions pour avantages du personnel sont calculées en utilisant un taux d'actualisation de 1,70 % (année précédente : 2,50 %), une dynamique des salaires de 2,81 % (année précédente : 2,90 %) et une dynamique des retraites de 1,81 % (année précédente : 1,90 %).

La prévoyance vieillesse au sein de la Société se compose des régimes de retraite suivants :

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Engagements de retraite conformément au régime de pension dans sa version du 1^{er} mai 1986

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de veuf ou veuve, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée dès lors qu'une pension de vieillesse anticipée découlant de l'assurance de rentes légale est sollicitée. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,4 % des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,5 % des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,5 % est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe des prestations individuelles qui s'écartent du régime antérieur sur les points suivants :

La condition à remplir pour bénéficier de prestations est l'écoulement d'une période d'attente de 10 ans.

Le montant des prestations dépend de la durée de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite. Les rémunérations ouvrant droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60 % de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit d'un pour cent pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés de la Société regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

La Société n'enregistre pas d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés ou peut négliger leur comptabilisation, leur montant étant minime. Elle verse uniquement une prime d'ancienneté aux salariés concernés (2 collaborateurs pour l'exercice 2016). Celle-ci s'élevait à 25 KEUR au 31.12.2016.

NOTE 11 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en KEUR)</i>	2016	2015
Impôts courants	-	30
Impôts différés	65	21
Total	65	51

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION NORMAL DE LA SOCIÉTÉ ET DU TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF

<i>(en KEUR)</i>	2016	2015
Résultat avant impôts, hors résultat des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	54	154
Taux d'imposition normal applicable aux entreprises allemandes	32 %	32 %
Impôt théorique sur les bénéfices	(17)	(49)
Impôts courants	-	(30)
Différences permanentes / impôts différés	(65)	(21)
Différence sur titres exonérés ou imposés à un taux réduit	-	-
Différence de taux d'imposition sur bénéfices imposés à l'étranger	-	-
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	-	-
Taux d'imposition effectif	-	33 %

En raison du rapport d'affiliation fiscale en vigueur depuis 2016, des impôts sur les bénéfices ne sont plus comptabilisés au niveau de la Société. La charge d'impôt de 65 KEUR figurant au compte de résultat résulte d'impôts différés. Un taux d'imposition effectif pour l'exercice 2016 n'est pas calculé compte tenu du rapport d'affiliation fiscale.

Pour l'exercice 2015, le taux d'imposition de 32 % applicable aux entreprises allemandes s'applique au résultat avant impôts de 154 KEUR. En 2015, les impôts courants sur les bénéfices s'élevaient à 30 KEUR et les impôts différés à 21 KEUR, soit un taux d'imposition effectif de 33 %.

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

Actifs d'impôts

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Actifs d'impôts exigibles	5	20
Actifs d'impôts différés	-	47
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	-	-
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	-	47
Total	5	67

Passifs d'impôts

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Charge d'impôt exigible	44	-
Charge d'impôt différé	-	-
Total	44	-

IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Sur des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Sur des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	38*	19
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	38	19
Total	38	19

* Le montant est comptabilisé dans les autres réserves.

NOTE 12 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2016, la SGE dispose de capitaux propres d'un montant de 1 016 KEUR (31 décembre 2015 : 1 003 KEUR). Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (31 décembre 2015 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SGE de 1,1 million d'euros, calculé d'après les IFRS. À ceci s'ajoutent les autres réserves d'un montant de 157 KEUR et le résultat de l'exercice de 54 KEUR.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres aux pages 7 et 8.

NOTE 13 – PRODUITS D'INTÉRÊTS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>(en KEUR)</i>	2016			2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-	(144)	(144)	(1)	(8)	(9)
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Opérations sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
Obligations émises	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées et obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des produits d'intérêts et charges d'intérêts	-	(144)	(144)	(1)	(8)	(9)

NOTE 14 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(en KEUR)</i>	2016			2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-	(5)	(5)	-	(4)	(4)
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Promesses de crédit et de garantie	-	-	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	(5)	(5)	-	(4)	(4)

NOTE 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les **autres produits d'exploitation** concernent la prise en charge par l'associée des frais de prestations de services dans le cadre d'une méthode cost-plus de 5 %. La prestation de services inclut l'exécution des démarches administratives pour l'activité d'émission. Le poste Autres produits d'exploitation s'élève à 2 323 KEUR pour l'exercice 2016 (année précédente : 4 920 KEUR).

Les **autres charges d'exploitation** se composent essentiellement des frais d'émission, des frais juridiques et de conseil ainsi que des frais de bourse.

NOTE 16 –TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Le tableau suivant présente les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016		31.12.2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
SEK	2 843 470	2 843 470	4 046 658	4 046 658
USD	13 159	13 159	57 016	57 016
GBP	111 536	111 536	174 609	174 609
AUD	-	-	(0)	(0)
Autres devises	9 389	9 389	9 015	9 015
Total	2 977 554	2 977 554	4 287 298	4 287 298

Durant l'exercice 2016, des transactions en monnaie étrangère ont été conclues pour un montant de 131 millions d'euros en SEK et de 2 millions d'euros en GBP. Tous les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère doivent être enregistrés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » à la date de clôture des comptes.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 17 – INFORMATION SECTORIELLE

La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats en Allemagne et en Europe. Ceux-ci sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100 % de la Société Générale S.A. Paris ou la maison mère elle-même. Cette activité n'est pas gérée par segment et domaine d'activité différent.

NOTE 18 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Outre les dettes enregistrées au bilan, la Société compte aussi d'autres engagements financiers hors bilan découlant d'opérations sur certificats dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la date de clôture des comptes. Les différentes échéances sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Échéance à un an au plus	9 273	57 091
Échéance de un à cinq ans	1 165	45 544
Échéance à plus de cinq ans	2 000	-
Total	12 437	102 635

NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées à la Société conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que la Société contrôle ou sur lesquelles elle peut exercer une influence notable ou par lesquelles la Société elle-même est contrôlée ou influencée notablement.

Les parties liées à la Société sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que leurs membres proches de la famille
- la société mère supérieure, à savoir la banque Société Générale, ainsi que les entreprises du même groupe

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 31 décembre 2016, les gérants ont perçu une rémunération de 22 KEUR comme prestations à brève échéance.

Les gérants actuels Madame Françoise Esnouf, Monsieur Helmut Höfer et Monsieur Rainer Welfens sont des employés de la Société Générale S.A., succursale Francfort sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la maison mère Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100 % de la Société Générale S.A. ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Transactions en rapport avec les entreprises liées :

<i>(en KEUR)</i>	Soldes au	
	31.12.2016	31.12.2015
Actif	13 264 000	24 857 066
Passif*	12 034 095	23 555 497
Produits	11 395 943	24 803 140
Charges	16 422 852	22 855 398

*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

NOTE 20 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, la Société agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 2 356 033 KEUR le jour de la clôture des comptes (année précédente : 4 538 542 KEUR).

NOTE 21 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

À compter du 1er janvier 2017, les parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring (n° du registre du commerce HRB 169711 auprès du tribunal d'instance de Munich) détenues par la Société Générale Securities Services Holding S.A., Paris ainsi que les parts de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg (n° du registre du commerce HRB 92469 auprès du tribunal d'instance de Hambourg) détenues par la SG Consumer Finance S.A., France ont été vendues à la Société Générale Effekten GmbH.

Aucun autre événement ayant une incidence majeure sur l'actif, les résultats et la situation financière de la Société n'a eu lieu depuis la date de clôture des comptes.

NOTE 22 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La situation de risque de la Société est marquée par la structure transparente de ses activités et par son étroite affiliation au groupe Société Générale. Une propre gestion des risques ou un contrôle interne de la Société n'est pas nécessaire étant donné que tous les risques encourus sont transférés à la maison mère dans le cadre d'une « garantie globale ».

Indépendamment de la garantie globale, la situation de risque se présente comme suit :

RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 795 502	24 697 311
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 891	581
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Créances de location-financement	-	-
Autres actifs	465 607	159 158
Total	13 264 000	24 857 050

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant des opérations de sens contraire conclues sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

La Société se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A..

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec la Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit de la Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office à Paris garantissent que la Société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Au 31.12.2016, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit d'un montant de 10 millions d'euros qui n'a pas été utilisée.

Selon son estimation, la Société Générale Effekten GmbH n'est soumise actuellement à aucun risque d'illiquidité en rapport avec les warrants et certificats émis, en raison d'opérations de couverture de même échéance conclues avec la Société Générale S.A., Paris.

Au 31 décembre 2016, les créances et dettes de la Société présentent les échéances suivantes :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	31.12.2016
Créances sur les banques centrales	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 329 464	2 925 768	2 643 839	5 134 266	762 165	12 795 502
Créances sur les établissements de crédit	2 891	-	-	-	-	2 891
Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Autres actifs	465 607	-	-	-	-	465 607
Total des créances	1 797 962	2 925 768	2 643 839	5 134 266	762 165	13 264 000

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	31.12.2016
Dettes envers les banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 328 908	2 919 275	2 643 471	5 144 943	762 165	12 798 762
Dettes envers les établissements de crédit	142	-	-	407 223	-	407 365
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	56 319	-	-	-	-	56 319
Total des dettes	1 385 369	2 919 275	2 643 471	5 552 166	762 165	13 262 446
Promesses de crédit obtenues	-	-	-	-	10 000	10 000
Promesses de garantie obtenues	-	-	-	-	-	-
Total des engagements	-	-	-	-	10 000	10 000

RISQUES OPÉRATIONNELS

Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par la Société Générale Effekten GmbH. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus

prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir que la Société n'a pas été soumise, durant l'exercice 2016, à des risques opérationnels essentiels, notamment à :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude.

Francfort, le 19.01.2018

La Direction

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

« Certification des comptes du commissaire aux comptes

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main

Nous avons vérifié les comptes annuels établis par la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main – comprenant le compte de résultat, l'état du résultat global, le bilan, le tableau d'évolution des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes – pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. La comptabilité ainsi que l'établissement des comptes annuels conformément aux IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, sont de la responsabilité des représentants légaux de la Société. C'est à nous qu'il revient de donner, sur la base de la vérification que nous avons effectuée, un avis sur les comptes annuels.

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels conformément au § 317 du HGB en respectant les principes de vérification des comptes en bonne et due forme, fixés par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW) et, à titre complémentaire, les normes internationales d'audit (ISA). Ces directives stipulent que la vérification est à prévoir et à effectuer de manière à identifier, avec suffisamment de certitude, d'éventuelles erreurs et infractions pouvant avoir un impact important sur l'image de l'actif, de la situation financière et des résultats donnée par les comptes annuels en respectant les IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE. Lors de la détermination des opérations de vérification, les informations sur les activités commerciales et sur l'environnement économique et juridique de la Société ainsi que les prévisions d'éventuelles erreurs sont prises en compte. Dans le cadre de la vérification, l'efficacité du système de contrôle interne relatif à la reddition des comptes ainsi que les pièces justificatives d'indications fournies dans les comptes annuels sont évaluées principalement sur la base de contrôles effectués par randomisation. La vérification comprend l'appréciation des principes appliqués pour l'établissement des comptes et celle des principales évaluations des représentants légaux de la Société ainsi que l'appréciation de la représentation globale des comptes annuels. Nous estimons que notre vérification nous permet d'émettre un jugement suffisamment sûr.

Notre vérification n'a mené à aucune objection.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification, nous estimons que les comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main, donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société en respectant les IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE. »

Francfort sur-le-Main, le 22 janvier 2018

Deloitte GmbH

Cabinet d'audit et d'expertise comptable

*[Note du traducteur:
Tampon Deloitte GmbH
et signatures]*

(Nemet)

Commissaire aux comptes

(Bühmann)

Commissaire aux comptes